

ANNEXE 1

Précision de critères selon les disciplines gymniques

		GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	TUMBLING
Critères de NIVEAU 1 - Général	Le club formateur veille au respect de l'intégrité physique et morale des gymnastes : Respect des chartes fédérales	OUI	OUI
	Le club veille au respect de l'image et des règlements de la FFGym	OUI	OUI
	Le club organise, le cas échéant, l'hébergement des gymnastes selon les dispositions réglementaires fédérales.	OUI	OUI
Critères de NIVEAU 1 - Technique	L'entraîneur référent du CLUB D'EXCELLENCE entraîne au cours de l'année N-1 ou année N, (étant donné que l'année N est celle de la demande de reconnaissance), un ou plusieurs gymnastes répondant au niveau de performance défini par discipline	Compétitions de référence Européenne ou Mondiale catégories 12-18 ou 13-19 ou senior	Sélection aux : - Compétitions Mondiales par Groupe d'âge & CDM juniors - Championnats d'Europe Junior ou Senior - Championnats du Monde Senior, Jeux Mondiaux
	Le ou les entraîneurs référent(s) du CLUB D'EXCELLENCE justifient d'un niveau de compétences permettant d'entraîner au niveau de pratique demandé par discipline	BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS	BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS
	Le CLUB D'EXCELLENCE dispose des équipements sportifs et pédagogiques en rapport avec les exigences FIG.	Praticable dynamique, longues et matériel pédagogique	Piste de tumbling permanente
	Le CLUB D'EXCELLENCE respecte les préconisations de volume horaires et nombre de séances hebdomadaires définis par discipline	Cf Page 2 "préconisations de volumes horaires et nombres de séances hebdomadaire"	Cf Page 2 "préconisations de volumes horaires et nombres de séances hebdomadaire"
	Les gymnastes du CLUB D'EXCELLENCE doivent être en possession du Certificat Médical Elite de l'année en cours.	OUI	OUI
	Le CLUB D'EXCELLENCE fournit au 1 septembre la liste de ses pensionnaires.	OUI	OUI
Critères de NIVEAU 2	Le/les entraîneurs identifié(s) dans le CLUB D'EXCELLENCE participe(nt) aux actions nationales spécifiques à chaque discipline	FPC	FPC
	Le CLUB D'EXCELLENCE favorise la mise en place d'horaires aménagés	OUI	A partir de 12 ans
	Le CLUB D'EXCELLENCE est en capacité d'accueillir des gymnastes licenciés d'autres clubs FFG (mise en place de convention pour chaque gymnaste).	Par convention pour tous les membres d'une unité	par convention
	L'hébergement de gymnastes est possible. La mise en place de convention Gymnaste-Parents- CLUB D'EXCELLENCE est obligatoire.	OUI	OUI
	Le CLUB D'EXCELLENCE organise un suivi médical (Médecin référent et équipe paramédicale).	OUI	OUI
	Le CLUB D'EXCELLENCE est un site « ressource ». Il favorise l'accueil de stages régionaux et/ou nationaux, l'organisation de compétitions régionales, nationales et/ou internationales, l'accueil de formations.	OUI	OUI